

DOSSIER DE PROPOSITIONS

Décarbonation de la chaleur : la filière granulé de bois propose 10 mesures pour accélérer la transition énergétique

Alors que l'État achève de démanteler les aides à l'installation de chaudières et poêles à granulé (fin totale de MaPrimeRénov' monogeste au 1er septembre 2026), Propellet, l'association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois, publie un plan alternatif de décarbonation de la chaleur. Objectif : documenter, chiffres à l'appui, comment une énergie renouvelable, compétitive et déjà déployée dans 2 millions de foyers et plus de 3000 chaufferies collectives, peut accélérer la sortie des énergies fossiles. À condition que les pouvoirs publics cessent de la traiter en variable d'ajustement budgétaire.

La fin de MaPrimeRénov' monogeste, un signal contradictoire avec la PPE3

Depuis avril 2024, les aides MaPrimeRénov' aux poêles et chaudières à granulé de bois en monogeste ont été réduites de 30 %, puis à nouveau de 30 % en 2025, soit une division par deux du niveau d'aide en moins de deux ans. En 2026, le dispositif MaPrimeRénov' monogeste pour les chaudières biomasse a été supprimé, et sa suppression totale, y compris pour les poêles, est actée au 1er septembre 2026 (seules les pompes à chaleur restent éligibles). Dans le même temps, la valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE) pour les chaudières biomasse a été divisée par trois à l'été 2025.

Cette trajectoire budgétaire entre en contradiction directe avec la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), qui reconnaît explicitement la nécessité de soutenir, au moyen d'aides ciblées, le remplacement des appareils bois anciens par des équipements modernes ainsi que la substitution des chauffages carbonés par des solutions renouvelables. Propellet rappelle qu'un texte de planification ne suffit pas s'il n'est pas suivi d'une cohérence budgétaire : on ne peut pas écrire qu'une solution a sa place dans le mix énergétique tout en supprimant, la même année, les aides qui permettent aux ménages d'y accéder.

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que la pompe à chaleur, seule solution désormais soutenue en monogeste, n'est pas pertinente pour tous les bâtiments ni pour tous les climats : réseau de chauffage haute température, contraintes de raccordement électrique, configuration du bâti ancien, zones rurales isolées. Se pose alors la question : comment les ménages concernés vont-ils sortir des énergies fossiles si l'unique solution alternative disponible n'est, dans leur cas, ni adaptée ni économique ?

Pour Propellet, réduire simultanément les subventions budgétaires (MaPrimeRénov') et les aides extra-budgétaires (CEE) revient de facto à condamner une filière pourtant reconnue par l'État comme une solution de décarbonation à part entière.

Un plan alternatif construit à partir des besoins du terrain

Face à ce constat, Propellet publie un [plan structuré autour de 10 propositions concrètes](#), organisées en un socle de mesures transversales (équité des aides, révision des fiches CEE, neutralité technologique des audits énergétiques, campagne nationale de renouvellement des appareils anciens, intégration de la filière aux instances de décision) et de deux axes sectoriels : la décarbonation des bâtiments (résidentiel, tertiaire, public) et celle de l'industrie.

Le document ne propose pas d'opposer le granulé de bois à l'électrification, mais de reconnaître que la sortie des énergies fossiles ne se gagnera pas avec une solution unique. Chauffage électrique, pompes à chaleur, réseaux de chaleur et granulé de bois ont vocation à être mobilisés selon les besoins réels de chaleur, les territoires et les contraintes techniques, et non selon des arbitrages budgétaires de court terme.

« On ne peut pas dire qu'une énergie a sa place dans la PPE et supprimer, la même année, les aides qui permettent aux Français d'y accéder. Notre plan propose des solutions concrètes pour que la sortie des énergies fossiles ne se fasse pas au prix de l'exclusion de millions de foyers. »

Eric Vial, délégué général de Propellet

Une filière prête, mature et déjà mobilisée

- 2 millions de foyers déjà chauffés au granulé de bois, et 7,5 millions de résidences principales chauffées au bois en France (ADEME)
- 80 usines de granulés en France, pour une production de 2,4 millions de tonnes en 2025
- 20 000 emplois directs et indirects, non délocalisables, majoritairement situés en zones rurales
- 90 % de la valeur ajoutée de la filière localisée en France
- Plus de 3 000 chaufferies au granulé de bois déjà en service dans l'industrie, le collectif et le tertiaire

Dans son plan, Propellet cite également l'exemple de l'Autriche, qui a mis en place depuis octobre 2025 une subvention pouvant atteindre 8 500 € par installation pour le remplacement des chaudières par des équipements à granulé de bois, un choix présenté comme un contre-exemple direct de la trajectoire française.



DÉCARBONER LA CHALEUR AVEC LE GRANULÉ
UNE STRATÉGIE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU CHAUFFAGE GRÂCE AU GRANULÉ DE BOIS.

POUR UNE CHALEUR BON MARCHÉ, SOUVERAINE & DURABLE

DOSSIER DE 10 PROPOSITIONS

JUILLET 2026

PROPELLET FRANCE

TÉLÉCHARGER

LE PLAN DE DECARBONATION DE LA CHALEUR AVEC LE GRANULÉ :

POUR UNE CHALEUR BON MARCHÉ, SOUVERAINE ET DURABLE

A PROPOS DE PROPELLET

L'association nationale de référence des professionnels du chauffage au granulé de bois. Elle regroupe près de 250 professionnels qui s'engagent dans la qualité et le développement de la filière du chauffage au granulé de bois. L'association a été créée en 2008 pour servir les besoins d'une filière en pleine expansion, qui dispose aujourd'hui de 80 usines, produit plus de 2,4 millions de tonnes de granulés par an et alimente plus de 2 millions de foyers équipés en appareils de chauffage. Le travail réalisé depuis et l'ambition de fédérer les divers métiers de la filière autour d'un langage commun positionnent Propellet comme l'interlocuteur incontournable du chauffage au granulé de bois en France, pour les pouvoirs publics, les journalistes, les professionnels et les particuliers.